

Envoi : 10/04/2017

Réception par le Préfet : 10/04/2017

Publication : 13/04/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-4-10-2

Séance du vendredi 7 avril 2017

APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2017

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2 et CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU le Règlement Financier du Département,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 24 mars 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU les débats de la Commission permanente du 7 avril 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

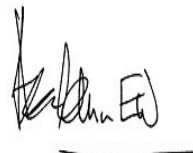
- accorde aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise le Président à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type, jointe à la présente délibération ;
- accorde aux structures CIAREM et Contact Plus figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise le Président à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions, joints à la présente délibération ;
- accorde aux structures ALSA, RESI et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions, jointes à la présente délibération.
- décide, dans le cadre de l'appel à projets de la politique départementale d'insertion 2017, de reporter à une séance ultérieure de la Commission permanente l'examen de la demande de subvention de l'association BASE, dans l'attente de la vérification de ses statuts.

Le montant des subventions s'élève à **3 924 904 €**, soit **3 727 404 €** sur les crédits d'insertion, **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et **67 500 €** au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 443 161 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 265 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement -Ville de Mulhouse)
- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité